# Politique sur la diversité de Mitacs

**I. OBJECTIF ET SURVOL**

L’objectif de cette politique est de promouvoir et d’encourager l’inclusivité au sein du conseil d’administration et la diversité de ses membres. Les organisations dont les conseils d’administration adhèrent aux principes d’inclusion ont une vision plus large qui leur permet d'élaborer des stratégies rigoureuses, d'améliorer le rendement et d'innover en permanence. Le conseil d’administration de Mitacs s’engage à établir et à maintenir un groupe de membres inclusif et diversifié. Les domaines de diversité comprennent, sans s’y limiter, la race, l’origine nationale ou ethnique, la couleur de la peau, la religion, l’âge, le sexe, l’orientation sexuelle, l’identité ou l’expression de genre, l’état civil, l’état familial et la capacité.

Le conseil d’administration de Mitacs, qui œuvre au plus haut niveau de leadership, joue un rôle essentiel dans la création d’une organisation qui privilégie et appuie l’équité, la diversité et l’inclusion et investit dans ces principes. L’inclusion et la diversité au sein du conseil d’administration de Mitacs, une organisation novatrice, mènent à une meilleure compréhension des occasions, des enjeux et des risques; permettent un processus décisionnel plus solide; et, enfin, améliorent le rendement et la capacité d’assurer une surveillance stratégique.

Le conseil d’administration de Mitacs est attaché à une culture d’inclusion et valorise les avantages que la diversité peut apporter à son conseil d’administration. Afin de faire la promotion de l’inclusion de différentes perspectives, opinions et idées, d’atténuer la pensée de groupe et de s’assurer que Mitacs peut tirer profit de tout le talent disponible, le conseil d’administration de Mitacs s’engage à :

* préserver un conseil composé d’administratrices et d’administrateurs de talent faisant preuve de dévouement, possédant une variété d’expertises et de compétences et provenant de milieux différents;
* garantir que des perspectives diverses sont représentées;
* prévenir la discrimination subtile qui découle des préjugés inconscients;
* assurer la transparence dans le processus de sélection des administrateurs et administratrices.

À des fins de composition du conseil d’administration, la diversité comprend tous ces domaines :

* expérience dans la représentation ou la compréhension du milieu postsecondaire, les entreprises, le gouvernement et les organismes sans but lucratif;
* représentation du contexte canadien, comme le genre, l’ethnicité, l’âge, et le lieu de résidence.

La politique s’applique au conseil d’administration de Mitacs Inc. Elle ne doit pas s’appliquer à la diversité du personnel, laquelle est couverte par une autre politique créée spécifiquement à cette fin.

**II. RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU CONSEIL D’ADMINISTRATION**

|  |  |
| --- | --- |
| RÔLES | RESPONSABILITÉS |
| Présidence du conseil d’administration | Examine le rendement interne du conseil et repère les points qui peuvent être améliorés.  Se penche sur les responsabilités individuelles et partagées des administrateurs et administratrices et cerne les responsabilités qui requièrent de l’attention. |
| PDG et directeur scientifique, présidence du conseil d’administration et présidence du comité de gouvernance | Questionne des partenaires postsecondaires et du secteur privé pour recruter de nouveaux ou nouvelles membres au conseil d’administration, en veillant à ce que la composition du conseil d’administration reflète les besoins de l’organisation et représente de manière appropriée les parties prenantes, en prenant en considération un équilibre des compétences, de l’expérience, des connaissances, des points de vue, de l’indépendance et des caractéristiques qui s’alignent sur les besoins stratégiques de Mitacs. |
| Comité de gouvernance | Assure une approche claire et transparente pour le recrutement, le renouvellement et l’évaluation des administrateurs et administratrices du conseil.  Maintient une liste à jour des personnes candidates potentielles.  En consultation avec la présidence du conseil d’administration et le PDG et directeur scientifique :   * Nomme des membres potentiel·les pour l’approbation par le conseil d’administration. * Procède à l’évaluation et à la supervision pour veiller à ce que le processus de recrutement soit suivi. * S’assure que tous les domaines de diversité soient représentés au sein du conseil d’administration. |
| Conseil d’administration de Mitacs | Recommande la liste de candidates et candidats aux membres de Mitacs. |
| Membres de Mitacs | Nomment et approuvent la liste de candidates et candidats lors de l’assemblée générale annuelle. |

**III. POLITIQUE**

Le conseil d’administration de Mitacs s’engage à obtenir la diversité dans le processus de recrutement des personnes candidates. Le comité de gouvernance du conseil d’administration envisage différents facteurs dans la sélection des candidates et candidats au conseil, dont la diversité de pensée, la capacité de prise de décision, les compétences, le lieu géographique, la langue, l’expérience en affaires, gouvernementale ou dans le milieu postsecondaire, ainsi que l’interaction de l’expérience de la personne candidate avec l’expérience des autres membres du conseil d’administration et la mesure dans laquelle un candidat ou une candidate serait un ajout souhaitable au conseil.

Reconnaissant le rôle important et les aspects significatifs de la diversité et de l’inclusion et acceptant la participation et la contribution accrues de ces perspectives variées, le conseil d’administration vise à représenter fidèlement la population actuelle et en évolution du Canada en représentant de manière appropriée les femmes, les Peuples autochtones, les différents âges et origines ethniques ainsi que les deux langues officielles.

**IV. PROCESSUS**

Pour obtenir la diversité au sein du conseil d’administration de Mitacs, le comité de gouvernance mènera un processus de recrutement rigoureux. Les objectifs du processus sont les suivants :

* adhérer aux règlements administratifs de Mitacs concernant la composition du conseil d’administration;
* assurer une approche claire et transparente pour le recrutement, le renouvellement et l’évaluation des administrateurs et administratrices du conseil;
* garantir que la composition du conseil d’administration reflète les besoins de l’organisation et représente adéquatement les parties prenantes, en maintenant et en évaluant la grille des compétences du conseil pour s’assurer que sa composition tient compte de l’équilibre des compétences, de l’expérience, des connaissances, des points de vue, de l’indépendance et des caractéristiques en s’alignant sur les besoins stratégiques de Mitacs inc. et de l’environnement dans lequel elle opère;
* examiner le rendement interne du conseil et repérer les points qui peuvent être améliorés;
* se pencher sur les responsabilités individuelles et partagées des administrateurs et administratrices et cerner les responsabilités qui requièrent de l’attention;
* faire de l’intégrité une valeur organisationnelle;
* faire preuve de crédibilité pour les bailleurs de fonds et autres publics et parties prenantes externes;
* trouver des personnes candidates appropriées pour la nomination au conseil d’administration selon des critères objectifs et le mérite, en tenant compte des avantages pour la diversité du conseil;
* maintenir une liste à jour des personnes candidates potentielles.

*Approuvée par le conseil d’administration : mars 2020.*

**